

Finances 2015 - Commission des Psychologues

Revenus

€ 497 805,79

1 - Cotisations annuelles pour l'agrément en tant que psychologue (premières demandes et renouvellements)	€ 492 832,08	99%
2 - Autres : intérêts, restitutions, récupérations, etc.	€ 4 973,71	1%

Dépenses

€ 483 288,10

1 - Personnel : salaires, cotisations ONSS, déplacements, formations, secrétariat social, etc.	€ 256 104,22	53%
2 - Locaux, salles de réunion, copieur, etc. : loyers, charges locatives, entretien, réparations, taxes	€ 65 030,17	13%
3 - Experts externes : avocats, juristes, traducteurs, graphistes, expert-comptable, etc.	€ 38 413,82	8%
4 - Site web, banque de données, système de paiements en ligne, archive en ligne, etc.	€ 26 805,24	6%
5 - Frais de port, timbres poste, téléphonie & Internet	€ 25 427,57	5%
6 - Cotisations groupements des professions libérales - UNPLIB & FVIB, pour 2014 & 2015	€ 21 780,00	5%
7 - Imprimés & publicité : lettres, cartes d'agrément, affiches pour les universités, etc.	€ 14 936,74	3%
8 - Fournitures de bureau & biens divers : papier, enveloppes, logiciels, livres, documentation, etc.	€ 14 063,91	3%
9 - Déplacements, catering & frais de restaurant - Plénière, Bureau, Conseil disciplinaire, groupes de travail, etc.	€ 9 297,79	2%
10 - Meubles, ordinateurs, etc. (dotations aux amortissements)	€ 5 822,74	1%
11 - Autres : frais de banque, assurances, etc.	€ 5 605,90	1%

Résultat

€ 14 517,69

3%



Psychologencommissie
Commission des Psychologues